MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – QUIEVREUX Jean-Luc – WETTA Corine

Excusé : - DILLMANN Jean

Convention de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'utilisation et d'occupation du sol.

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme dite « du permis de construire » qui entrera en vigueur le 1er octobre 2007, il convient de formaliser, entre la commune et le Préfet du Bas-Rhin, une nouvelle convention de mise à disposition gratuite.

Le conseil municipal, après délibérations, décide que les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme article L 410-1a du CU et L 410 1b du CU, et les déclarations préalables seront instruits par la DDE. Les services de la DDE assureront également le contrôle obligatoire de la conformité des travaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la DDE.

Rénovation du réseau d'éclairage public

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de la rénovation du réseau de l'éclairage public n'a pas été retenu au titre de la dotation globale d'équipement des communes cette année. En effet, le Sous-Préfet a indiqué qu'en fonction des priorités au regard de l'urgence et de la sécurité, et conformément aux dispositions de l'article R 2334-25 du Code Général des collectivités territoriales, l'éligibilité de ce dossier pouvait être maintenue jusqu'en 2008.

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ce dossier en 2008 et de reporter les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public au titre du plan d'accompagnement du projet (PAP) en 2008.

Après délibérations, le conseil municipal décide de reporter les travaux en 2008 et de maintenir l'éligibilité de ce dossier dans le cadre de la demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement. RTE gestionnaire du réseau de transport d'électricité sera informé du report des travaux.

Rénovation du calvaire rue du Schneeberg

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de la rénovation du calvaire n'a pas été retenu au titre de la dotation globale d'équipement des communes. Le Sous-Préfet de Saverne propose de maintenir l'éligibilité de ce dossier au titre de la DGE en 2008,

Le conseil municipal, après délibérations, décide de réaliser les travaux de rénovation du calvaire le plus rapidement possible pour des raisons de sécurité. En effet ce calvaire risque de s'effondrer et les fondations doivent être consolidées de toute urgence. Il autorise le Maire à demander un nouveau devis prenant en compte les consolidations des fondations du calvaire et sollicite les subventions nécessaires auprès du Conseil Général et de la Communauté des communes. Le dossier ne sera donc plus maintenu en 2008 dans le cadre la DGE.

Ordures ménagères – présentation du rapport annuel 2006

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi conformément,

A la loi n° 95-101 du 2 février 1995

Au décret d'application du 11 mai 2000

A l'article L 222-5 du CGCT

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte le rapport annuel 2006 présenté par le Maire.

Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Après avoir donné lecture du rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Maire propose d'approuver ledit rapport.

Le conseil municipal, après délibérations, approuve le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Redevance due par Electricité de Strasbourg au titre de l'occupation du domaine public

Le Maire informe le conseil municipal que le montant de la redevance de concession due par Electricité de Strasbourg s'élève à 23.39 € au titre de 2007.

Le conseil municipal autorise le Maire à établir un titre de perception de 23.39 € à l'encontre d'Electricité de Strasbourg.

Avance sur charges – logement au-dessus de l'école

Le Maire informe le conseil municipal que M. BOIVIN et Mlle SCHULTZ occuperont du 1er octobre 2007 au 30 avril 2008 le logement en discontinuité. Dans ces conditions, ils sollicitent une réduction de l'acompte mensuel versé sur les avances de charges, soit 35 € au lieu de 75 € pour la période du 1er octobre 2007 au 30 avril 2008.

Après délibération et compte tenu des éléments invoqués par les locataires, le conseil municipal décide de fixer les acomptes sur avances de charge à 35 € par mois durant la période du 1er octobre 2007 au 30 avril 2008. Il autorise le Maire à signer un titre de réduction de 105 € au titre de 2007 à l'encontre de M BOIVIN et de Mlle SCHULTZ

Taxes foncières terrain communal précédemment ayant appartenu à Mme SCHOUVER Philippe à PLAINE DE WALSCH

Le Maire informe le conseil municipal que l'acte de vente concernant l'acquisition de la parcelle 14-section 1 lieu-dit « Bischofswald Haut » a été signé en date du 21 août 2007. Il propose au conseil municipal de payer la totalité de la taxe foncière à savoir la modique somme de 17 € sur le budget communal bien que l'acte de vente stipule le *prorata temporis* entre vendeur et acquéreur pour les taxes foncières de l'année en cours.

Le conseil municipal, après délibérations, décide en raison de la modicité de la somme, de régler sur le budget communal les 17 € de taxes foncières au titre de 2007.

Demande de subventions

Le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

Association « aide à domicile pour les personnes âgées »

Les amis du musée de Marmoutier

Le conseil municipal, après délibérations, décide de ne pas donner de suite favorable aux demandes précitées.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.